



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21
Pouvoir : 3
Absents : 3

Date de la convocation : 16/05/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER
LEVRAULT Charly représenté par B MASSONNEAU
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line

Secrétaire de séance : Thierry BEUROIS

DELIBÉRATION N° 104

RAPPORTEUR : Jean-François FRAUDEAU

OBJET : CONTRAT DE RESTAURATION ENTRE LA COMMUNE ET L'OGEC POUR LA FOURNITURE DE REPAS A L'ECOLE SAINT JOSEPH

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération du 28 juin 2018, un contrat de restauration a été signé entre la commune et l'OGEC pour la fourniture de repas à l'école Saint-Joseph pour une durée d'un an à compter du 3 septembre 2018.

Par lettre du 11 avril 2019, la Présidente de l'OGEC **sollicite le renouvellement du contrat de restauration** pour un an.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de renouveler le contrat de restauration entre la commune et l'OGEC pour une durée d'un an à compter du 2 septembre 2019 aux mêmes conditions que le contrat en cours.

Le prix du repas **enfant est de 3 € et celui d'un repas adulte est de 5,60 €**. Le nombre de repas est estimé à 55 à 60 par jour.

VU la délibération du 28 juin 2018 approuvant la signature d'un contrat de restauration entre la Commune et l'OGEC,

VU la lettre de la Présidente de l'OGEC sollicitant le renouvellement du contrat de restauration avec la Commune;

CONSIDERANT la capacité de la Cuisine Centrale à fournir et livrer les repas à l'école Saint Joseph ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature d'un contrat de restauration avec l'OGEC tel que joint à la présente pour la fourniture de repas à l'école Saint Joseph à compter du 2 septembre 2019 ;
- charge Mme la Maire de sa signature et de toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

